

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction générale du Trésor

Arrêté du 27 mars 2019 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1 ;
Vu les arrêtés des 28 mars et 26 juin 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance obligatoire de responsabilité civile médicale en vertu de l'article L. 251-1 du code des assurances, en qualité de représentante des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

Mme Séverine Nakhili (Allianz), suppléante de M. Pierre-Yves Laffargue.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 mars 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
LIONEL CORRE